

# COUVERTURE : Les tuiles

## Fiche conseil n° 1.1

Intervention sur le bâti ancien – Typologie bâtie



Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Auvergne - Rhône-Alpes

# UDAP

## UDAP 07

Unités  
Départementales  
de l'Architecture  
et du Patrimoine

Ain  
Allier  
**Ardèche**  
Cantal  
Drôme  
Isère  
Loire  
Haute-Loire  
Pays de Savoie  
Puy-de-Dôme  
Rhône et  
métropole de Lyon



Toitures vues depuis un point haut (Viviers)

La tuile est le matériau de couverture dominant en Ardèche. Elles étaient fabriquées sur place à partir d'argile extraite du sol local.

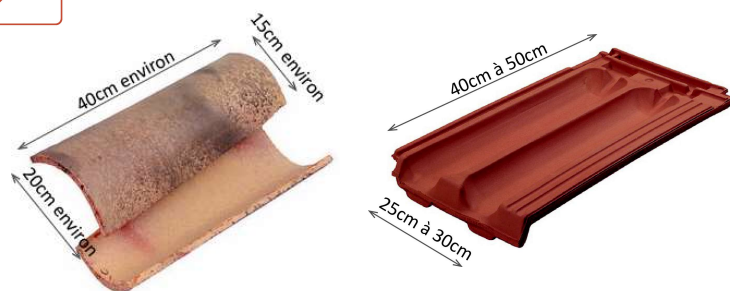
La pente des toitures recouvertes de tuiles varie entre 28 à 35% pour les tuiles canal et peuvent aller jusqu'à 40% pour les tuiles mécaniques.

Cette pente faible permet d'éviter les mouvements de tuiles.

Les charpentes supportant ce type de couverture sont simples : composé de fermes minimalistes et sur des travées de 5m env. (dimension des arbres à disposition).

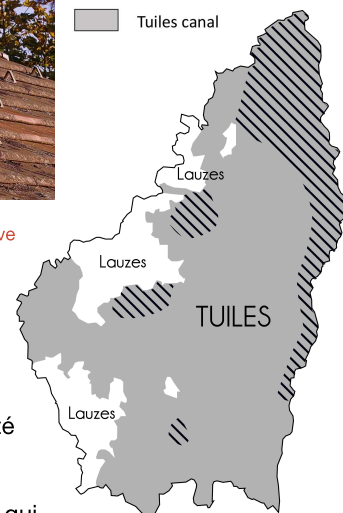


### Typologie



/// Tuiles mécaniques plates  
■ Tuiles canal

Tuiles plates  
*Localisation* : Devesset, St Agrève  
*Typologie* singulière



Il existe plusieurs typologies de tuiles :

- Les tuiles canal ou tuiles creuses qui sont à privilégier dans la majorité des cas.

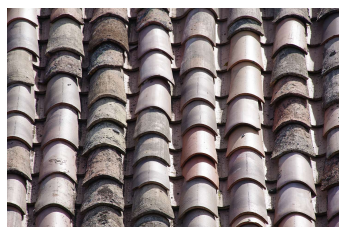
- Les tuiles mécaniques plates (de type St Vallier) qui sont à utiliser en fonction de la typologie du toit.

- Les tuiles plates sont spécifiques à la région de Devesset/St Agrève, leur forme est directement liée au climat et à la neige.

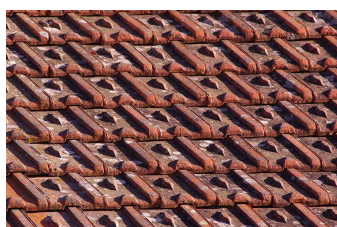
Certaines sont à proscrire :

- Les tuiles romanes car si elle s'inspire de la tuile creuse en reproduisant son ondulation, elle ne permet pas de donner autant de nuances et son usage très répandu en fait un élément de banalisation du paysage.

- Les tuiles béton car elles résistent mal dans le temps et leurs dimensions sont trop importantes.



Tuiles canal



Tuiles mécaniques





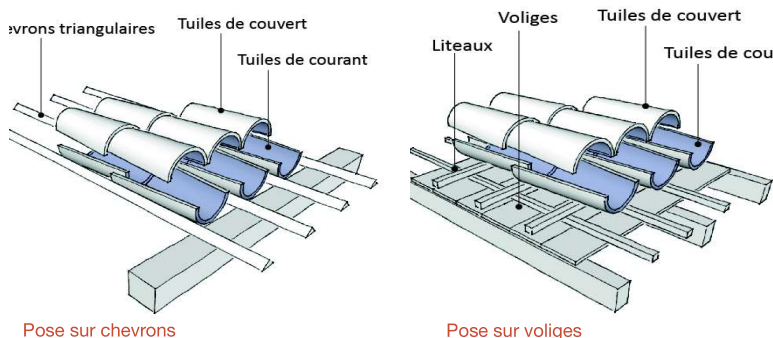
**Se questionner :**

- Dans quel état est la structure porteuse (charpente) ?
- Quelles tuiles ont été utilisées pour la couverture ? Quelle est le pourcentage de pente ?
- Comment sont traités les rives, le faîtage, le couronnement ?
- Comment sont traitées les toitures voisines ?
- Comment faut-il isoler la toiture ?

**Mise en œuvre****LES TUILES CANAL ou TUILES CREUSES**

Les tuiles « creuses », tuiles « canal » ou encore « tige de botte » sont des demi-cylindres légèrement coniques qui s'emboîtent les unes dans les autres. Elles sont posées à la fois en tuile de dessus, appelée tuile de couvert, et en tuile de dessous, dite tuile de courant.

Les tuiles peuvent être posées à même les chevrons ou sur un voligeage recouvrant la charpente.



Ce jeu d'emboîtement crée un jeu d'ombre et de lumière, caractéristiques des toits à tuiles canal. Ces variations enrichissent l'aspect de la toiture dans le paysage, surtout dans le cas de point de vue en hauteur.



Vue des toitures dans le paysage (Hameau des Chaneles, Payzac)

**En rénovation ou création :**

Dans le cas de vue des toitures depuis un point haut, il est impératif de privilégier les tuiles creuses.

Lors d'une réfection de toiture, si le toit est en tuiles canal, il est également important de le conserver.

Si le toit est couvert de tuiles mécaniques, elles peuvent être remplacées par des tuiles canal, si la pente n'est pas trop importante.

Les tuiles pouvant être réemployées seront réutilisées comme tuiles de couvert afin de conserver l'aspect ancien de la couverture. Les tuiles endommagées et remplacées par des neuves seront positionnées en courant.

Les plaques ondulées sous tuiles ne doivent pas être employées car elles engendrent l'apparition de moisissures dues au manque de ventilation entre la couverture et la charpente.

**Le faîtage :**

Les tuiles de faîtage seront des tuiles identiques à l'ensemble de la couverture, ou de dimensions un peu plus importantes.

Elles seront assemblées dans le sens inverse des vents dominants et scellées avec un mortier de chaux, dosé de manière suffisamment tendre afin qu'il absorbe des mouvements de dilatation de la toiture.

**Les rives :**

Les rives seront traitées sans zinguerie, ni tuiles à rabat, mais en continuité de de la couverture grâce à une tuile de couvert à cheval sur deux tuiles de courant.

Les tuiles seront scellées au mortier de chaux sur mur, avec ou sans débords.

Dans le cas de rives biaises ou de toit coniques, l'adaptation à la forme se fera en jouant sur le déboîtement des tuiles.

**LES TUILES MÉCANIQUES PLATES**

Cette typologie de tuiles, à emboîtement à larmier intérieur, fait son apparition avec le développement de l'industrialisation, à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle. Le premier brevet a été déposé en 1841.

Elles sont de forme rectangulaires et sont plus ou moins enrichies d'ornement (ex : losanges).

Leur procédé d'emboîtement rend les tuiles solidaires et facilite le guidage de l'eau.

Elles sont assemblées par un recouvrement de quelques centimètres, ce qui réduit le nombre de tuiles et donc le poids. Mais ce faible recouvrement ne permet pas d'adaptation aux dimensions de la toiture, le jeu déboîtement étant quasi nul.

**En rénovation :**

Cette typologie de tuile doit être utilisée dans le cas de bâtiment datant du XIXe siècle et dont la toiture a été conçue en fonction du calepinage de cette tuile.

Si elle est utilisée à mauvais escient, elle produira des couloirs de zinc disgracieux qui viendront pallier son manque d'adaptabilité à la géométrie du toit.

*Se reporter à la fiche : n°1.0 La couverture*



Toitures de bâtiment du XIXe siècle conçues pour des tuiles mécaniques plates (Annonay)

**Coloris**

Conserver le coloris rouge caractéristique du département.

Elles peuvent présenter des variations de couleur autour du rouge, ceci étant dû à la nature de l'argile utilisé et à sa cuisson (durée et température).

Exclure les teintes pailles ou roses, les teintes claires et foncées.

Les tuiles noires sont à proscrire car elles entraînent des surchauffes en été, du fait de leur albédo faible. C'est à dire qu'elles captent beaucoup d'énergie et en réfléchit peu.





## Rappel réglementaire

La modification de l'aspect initial extérieur d'une construction requière une demande d'urbanisme. Toute intervention sur l'enveloppe bâti a un impact sur le paysage. Afin de conserver un cadre de vie harmonieux pour tous, il est important de concilier l'intérêt particulier et l'intérêt général.

La réfection, la création ou la modification d'une toiture modifie l'aspect extérieur, une déclaration préalable doit être déposée en mairie avant toute intervention.

Il est important de consulter le PLU et/ou le SPR de votre commune afin que votre projet soit réglementaire

En effet, les règlements peuvent imposer des pentes de toit, un nombre de pan, un sens de faitage, des coloris ou matériaux de couverture...



Se reporter  
aux fiches

> n°1.0 Couverture :  
généralité

> n°1.4 Habiter les toits



## Adresses utiles

**Cadastre en ligne :**

<https://cadastre.gouv.fr>

**Télécharger les formulaires de demande d'urbanisme :**

<https://service-public.fr>

**Information sur les documents d'urbanisme de votre commune :**

Consultez le site de la Mairie de votre commune

Géoportail de l'urbanisme :

<https://geoportail-urbanisme.gouv.fr>

**Pour en savoir plus :**

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07)

<https://caue07.fr>

**Contact :**

Tel : 04 75 66 74 90

[udap.ardeche@culture.gouv.fr](mailto:udap.ardeche@culture.gouv.fr)